



Théâtre Samedi 22 mars à 15h30



Please, Continue (Hamlet)

Cie Yan Duyvendak

THÉÂTRE
FORUM
MEYRIN



Samedi 22 mars à 15h30



Please, Continue (Hamlet)

Cie Yan Duyvendak

Le spectacle

« La loi ne demande pas compte aux juges des moyens par lesquels ils se sont convaincus, elle ne leur prescrit pas de règles desquelles ils doivent faire particulièrement dépendre la plénitude et la suffisance d'une preuve; elle leur prescrit de s'interroger eux-mêmes dans le silence et le recueillement et de chercher, dans la sincérité de leur conscience, quelle impression ont faite, sur leur raison, les preuves rapportées contre l'accusé, et les moyens de sa défense. La loi ne leur fait que cette seule question, qui renferme toute la mesure de leurs devoirs: "Avez-vous une intime conviction?" »

Article 353 du Code de procédure pénale de la Justice Française

Dans la célèbre pièce de Shakespeare, Hamlet est-il le coupable idéal ou a-t-il des circonstances atténuantes à son acte ? Qui peut juger de ce cas épineux, surtout à une époque voyeuriste et lapidaire comme la nôtre, où le jeune homme tue son presque beau-père à l'occasion d'une banale fête de mariage ? Coup de sang, vengeance, autre ?

En transposant l'histoire originelle d'Hamlet et Ophélie dans une cité marseillaise – imaginez un épisode de *Plus belle la vie* mâtiné des règlements de comptes propres aux banlieues nord – Yan Duyvendak et Roger Bernat nous invitent à prolonger la tragédie shakespearienne et à plonger au cœur même de l'affaire sur la base d'un cas réel. Pour cela, seuls les protagonistes principaux sont des acteurs professionnels, un t-shirt faisant office de costume pour l'occasion. Les autres, juge, procureur, avocat, greffier, sont tous issus de la société civile et doivent traiter le cas d'après le dossier qui leur a été fourni une poignée de jours au préalable. Juger sur pièces et non à l'emporte-pièce.

Pour compléter le dispositif, douze spectateurs sont constitués en jury populaire façon *Douze hommes en colère*. En sachant que l'issue du procès n'est pas écrite à l'avance, la plongée au cœur du système judiciaire se révèle fascinante. D'une représentation à l'autre, le verdict varie et la pièce déploie ainsi tout son suspense, donnant du même coup tout son sens à un possible retournement de situation. Le fameux coup de théâtre.



Un cadre particulier

Please, Continue (Hamlet) est un procès à la Cour d'Assises.

Nous mobilisons des dignitaires de la Cour, en nous inscrivant dans la tradition des « mock trials » pratiqués par ses différentes corporations (des cas-types de jugements pratiqués au titre de l'exercice), comme dans celle des concours d'art oratoire.

Le projet met en scène d'authentiques président, avocat général, avocat et huissier... "recrutés" dans la Cour de chaque ville où le spectacle est présenté. Un expert-psychiatre sera aussi entendu durant le procès. Seul Hamlet (accusé du meurtre), Gertrude (mère de Hamlet) et Ophélie (ex-petite amie de Hamlet) sont interprétés par des comédiens.



Au début du procès, le président annonce au public que onze spectateurs seront désignés par le président lui-même, qui les choisira au hasard dans la liste des réservations, à l'issue des réquisitoire et plaidoyers. Ils seront constitués en jury populaire. A huis clos, en présence du président, ils statueront sur l'innocence ou la culpabilité de l'accusé.

Le reste du public est invité à patienter pendant les vingt minutes de la délibération, conscient qu'il aurait pu être tiré au sort. Il peut sortir ou rester dans la salle du tribunal.

A l'issue de la délibération, l'audience reprend place dans le tribunal. On annonce au public les verdicts de tous les procès de Hamlet, tenus jusqu'à ce jour. Puis le président communique le verdict rendu par le jury, et rend son jugement.

La séance est levée.



Des enjeux

Le serment du juré :

« Vous jurez et promettez d'examiner avec l'attention la plus scrupuleuse les charges qui sont portées contre l'accusé, de ne trahir ni les intérêts de l'accusé, ni ceux de la société qui l'accuse, ni ceux de la victime ; de ne communiquer avec personne jusqu'après votre déclaration ; de n'écouter ni la haine, ou la méchanceté, ni la crainte ou l'affection ; de vous rappeler que l'accusé est présumé innocent et que le doute doit lui profiter ; de vous décider d'après les charges et les moyens de la défense, suivant votre conscience et votre intime conviction avec l'impartialité et la fermeté qui conviennent à un homme probe et libre, et de conserver le secret des délibérations, même après la cessation de vos fonctions. »

Article 304 du Code de procédure pénale de la Justice Française

En s'appuyant sur un dossier d'instruction d'un cas réel et sur le meurtre de Polinius dans *Hamlet* de Shakespeare, Yan Duyvendak et Roger Bernat deviennent les auteurs d'un dossier d'instruction et d'un canevas dramaturgique qui confronte petite et grande histoire, qui brouille la frontière entre fiction du récit et procédure réelle. Ils posent le rythme d'un procès dont l'enjeu principal consiste à abandonner son issue aux mains de la Cour et du jury populaire, désormais en possession de tous les éléments de l'intrigue.

Que se passera-t-il alors ?

Please, Continue (Hamlet) veut stimuler et provoquer le sens civique de chaque spectateur dans sa relation à l'idée de justice – et traiter de l'écart entre la définition qu'il en donne et celle que l'Etat lui renvoie.

Le projet déplace le regard porté sur la Cour, en y transposant le spectacle. Président, avocat général, huissier, avocats – acteurs majeurs des tribunaux et de la justice deviennent interprètes : comme dans la commedia dell'arte, ils jouent avec le canevas de l'intrigue, en manipulant les arguments, la rhétorique, la langue, les gestes et le costume qui sont les leurs lors de vrais procès.

Saurons-nous reconnaître le théâtre de la vie ? Prendrons-nous conscience du poids des codes, des règles mis en jeu – et, paradoxalement, de la fragilité, de la subjectivité de certaines des décisions prises ?

Please, Continue (Hamlet) n'est pas une pièce de théâtre. C'est une performance en ceci qu'elle convoque simultanément les moyens, codes, langages, conventions et ressorts dramatiques et qu'elle redessine l'endroit d'une scène où la justice puisse se (re-)déployer dans toute sa subjectivité.

Please, Continue (Hamlet) met en question le rôle des jurys publics dans les tribunaux de plusieurs pays – en Suisse, ils ont disparu au début de l'année 2011 : pourquoi se passer de l'avis des gens-de-la-cité ? Le public est-il capable de se forger une opinion objective ? Sensibilité, instruction sont-ils des critères fondamentaux de la justice ?

Le citoyen serait-il devenu persona non grata – hors-la-loi ? Soumis au système, mais n'ayant pas voix au chapitre ?

Par ailleurs, dans des procès basés sur l'éloquence de ces principaux acteurs (présidents, avocats), que penser de la place de la subjectivité dans des jugements qui déterminent l'avenir des accusés ?

Please, Continue (Hamlet)



C'est toute la complexité du fonctionnement de la Justice que Yan Duyvendak et Roger Bernat veulent retranscrire et interroger.

Rien ne résiste du quatrième mur dans leurs spectacles qui placent l'individu, devenu spect-acteur, au centre de leurs projets. Et si dans *Please, Continue (Hamlet)*, le public ne porte pas l'action – le tribunal étant une forme de théâtre avec ses acteurs, ses conventions et son langage – ici, le public ne sait pas où se situe le rideau de la scène, où se situe la frontière entre fiction et réalité. Mais, en tant que juré potentiel, chaque spectateur est mobilisé, appelé à pouvoir agir...



A l'image du monde actuel, sur le modèle du système dont ils taquent les excès et les dérives, Yan Duyvendak et Roger Bernat mobilisent une nouvelle fois le public, qui sera tour-à-tour déplacé, responsabilisé, abandonné – acteur de l'histoire, qu'il emportera avec lui au-dehors avec les questions qu'elle soulève, et particulièrement celle du comment-vivre-ensemble-dans-la-cité.



Les biographies

Yan Duyvendak

Né en Hollande, vit à Genève et à Marseille. Formé à l'École supérieure d'art visuel de Genève, il pratique la performance depuis 1995. Il présente régulièrement ses performances, notamment à la Fondation Cartier à Paris (Soirée Nomade, 1995), au Festival for performing arts EXIT, Helsinki (2001), à Art Unlimited Basel (2002), au Museo Reina Sofia de Madrid (*Don't Call It Performance*, 2003), à la Biennale de Guangju (2004), à Image Forum, Tokyo (2005), à la Ménagerie de verre, Paris (2006-2009), au Vooruit, Gand (2007), au Festival d'Avignon (2008), ou encore au Theaterspektakel Zurich (2009).

Son travail vidéo se trouve dans de nombreuses collections publiques et privées, allant du Musée des Beaux-Arts de Lyon au Museum für Kommunikation de Bern.

Yan Duyvendak a reçu trois fois le Swiss Art Award, (2002, 2003, 2004), le prix Namics Kunstpreis für Neue Medien (2004) ainsi que le Network Kulturpreis (2006), entre autres.

En 2010 il reçoit la plus prestigieuse des récompenses suisses d'art contemporain, la Meret Oppenheim Preis.

Il a bénéficié de plusieurs résidences, allant de la Cité des Arts à Paris, en passant par l'atelier Schönhauser à Berlin, jusqu'au Swiss Artistic Studio au Caire de Pro Helvetia (2007, 2008, 2009).

Roger Bernat

Etudie la mise en scène et la dramaturgie à l'Institut del Teatre (Barcelone). A la réception de son diplôme en 1996, on lui attribue le prix de graduation. Entre 1997-2001, il fonde et est responsable de la General Elèctrica, un centre de création de danse et de théâtre, ensemble avec Tomàs Aragay.

Il est l'auteur et metteur en scène de, parmi d'autres pièces de théâtre : *10.000 kg* (prix spécial de la critique 96/97), *Domestic confort*, (dramatical text critic's award 97/98), *Album*, *Trilogie 70*, *Bons gens*, *LALALALALA*, *Amnèsia de fuga*, *Tout est parfait* ou *Das Paradies Experiment*. Il a aussi dirigé des vidéos comme *Polaire*, *la Tribu*, *Vero* ou *Ce que chacun sait mais personne n'ose dire*.

Actuellement il est en tournée avec *Domini Public*, *Le sacre du printemps*, *Please, Continue (Hamlet)* et *Pending Vote*.



Entretien avec Yan Duyvendak



Comment est venue l'idée de ce spectacle-procès ?

Yan Duyvendak: Avec Roger Bernat, nous avons été impressionnés par les procès-verbaux de Guantánamo, une vraie parodie de justice. Ils glacent le sang. C'est de là que vient le titre de la pièce, *Please, continue*. Les juges n'arrêtaient pas de répéter à ces pauvres types, qui pour la plupart ne parlaient même pas anglais, « Please, continue, please, continue ». Nous avons d'abord essayé d'amener ces procès-verbaux dans la fiction. Sans succès. Nous sommes dit qu'il fallait plutôt amener un texte de fiction dans le réel. D'où ce pari un peu fou de tenter de convaincre une équipe juridique de construire un faux procès comme un vrai, à partir d'une fiction.

Pourquoi de vrais professionnels de la justice ?

YD: Il y a une tradition en France des concours d'art oratoire. Beaucoup d'avocats prennent des cours de théâtre ou du moins de rhétorique dans le cadre de leur formation. On a pensé s'appuyer là-dessus. La première se déroulait à Genève, au Grütli, et dans ce pays calviniste, elle s'est plutôt très bien déroulée !

Pourquoi Hamlet ?

YD: On a rapidement décidé de prendre un grand texte, du Shakespeare, hésitant longtemps entre *Othello* et *Hamlet*. Notre choix s'est porté sur *Hamlet*, parce qu'il y a cette mise en abyme dans la pièce, où Hamlet monte une pièce de théâtre pour montrer que son oncle aurait tué son père. Après, on a obtenu un dossier d'instruction d'un cas réel qui s'apparentait à l'histoire d'Hamlet. Comme c'était une affaire réelle, avec des protagonistes qui purgent une peine de prison, on trouvait indécent de les représenter par des acteurs. Seul le contexte socio-historique et économique de ce cas réel, un quartier pauvre de la banlieue, a été conservé, avec, par-dessus le canevas d'Hamlet. Le parallèle est amusant: la cour danoise et une famille de banlieue, deux univers qui ne travaillent pas et qui doivent leur argent à l'État. Dans les deux cas, ils sont enfermés dans leur contexte socioculturel où tout se règle entre soi.

Est-ce du théâtre ou de la performance ?

YD: Le spectacle s'inscrit dans la tradition de la task performance: instruction est donnée à quelqu'un de faire quelque chose, dans l'esprit de Fluxus. Dans ce cas, cette instruction est devenue un dossier d'instruction, selon la terminologie juridique. Ce dossier est mis entre les mains de six professionnels de la justice (avocat général, avocat de la partie civile, avocat de la défense, président, expert psychiatre et huissier audiencier), avec un résultat totalement différent chaque soir en fonction de ce qu'ils en font.

Que révèle le spectacle ?

YD: Le projet donne une image de la justice complexe et paradoxale. Les verdicts varient selon les soirs et cela souligne aussi son côté aléatoire. Au bout de 35 représentations, on en est à moitié-moitié d'acquittements et de condamnations. Nous avons au début une



image de la justice très noire, très Raymond Depardon. Mais plus ça va, plus je pense que la justice est une tentative de sortir de la loi du talion, qui ne marche pas. La justice demeure une tentative imparfaite, mais on a rien trouvé de mieux. C'est souvent très émouvant de voir de vrais présidents d'assises venir sur scène avec la conscience de leur responsabilité. Ils n'ont pas besoin de jouer une autorité. Ils sont totalement à l'écoute de l'accusé et c'est beau ! On m'avait parlé d'une présidente magnifique qui, à la fin des procès, descend vers l'accusé, lui donne la main et lui souhaite bon courage. A la voir sur scène, j'ai compris : elle était à l'écoute.

N'est-ce pas différent selon les pays ?

YD : Le dossier d'instruction est d'abord traduit dans la langue et adapté au système légal du pays. Cela réclame un énorme travail de préparation, que nous sommes en train de réaliser pour une version italienne. En Hollande, on a fait beaucoup d'écarts parce qu'il n'y a jamais eu de jury populaire. C'est une justice d'actes. A Zurich, il n'y a pas du tout d'effets de manche, les plaidoiries sont lues pour ne pas jouer sur les effets dramatiques, pour ne pas être dans une rhétorique démonstrative. Il n'y a pas de robe, pas de toge, pas de décorum... Notre première approche était de considérer la justice comme théâtrale, et ce n'est pas totalement vrai. Justice et théâtre ont un lien par la rhétorique, mais des avocats gagnent aussi en étant maladroits sur scène, parce qu'ils sont vifs d'esprit, captent les bons arguments, arrivent à convaincre autrement.

Est-ce qu'il est question d'intime conviction ?

YD : Bien sûr. Il y a un moment très beau qui dépend évidemment des pays, des villes, voire des présidents. Avant de choisir les jurés, le président lit l'article de loi du code pénal qui fait appel à l'intime conviction. Plusieurs présidents m'ont dit qu'il s'agit d'un texte de Stendhal mais sans avoir pu me le prouver. Puis ils font prêter serment. Quand le procès s'est bien déroulé, les gens ont peur d'être choisis comme jurés, ils n'ont plus peur d'être choisis dans un spectacle où on doit faire « des trucs interactifs ». Ils ont peur de devenir juré dans un procès, même s'ils savent que c'est faux.

C'est risqué, cette improvisation permanente ?

YD : Au début, il y a eu des débordements dans la durée. En fait, le dramaturge, c'est le président, qui décide de l'apparition des gens auditionnés. C'est lui qui doit faire comprendre au jury ce qui est dans le dossier d'instruction. En France, en plus, rien ne peut passer par l'écrit dans les assises, tout doit passer par l'oral. La parole, forcément, elle est fluctuante. C'est dangereux et c'est beau. On a notamment instauré un principe avec l'huissier, qui donne un petit mot au président. « Monsieur le président, s'il vous plaît, est ce que vous pourriez couper, parce que le public s'en va... » En France, on tient difficilement les délais. A Marseille, une avocate générale a fait un réquisitoire, au demeurant excellent, de trente-cinq minutes au lieu de dix minutes...

Propos recueillis par Frédérique Roussel, *Libération*, 7 octobre 2013



La presse en parle

Tout est faux mais tout semble vrai. Les avocats plaident vraiment, l'huissier est aussi désespérant qu'une horloge arrêtée, le président tourne les pages du dossier en les faisant bruire dans le micro, les doigts imbibés de fatum.

Jean-Pierre Thibaudat, *www.rue89.com*, 4 février 2012

Chaque soir, les clefs de la pièce sont bel et bien remises aux juges, avocats, huissiers, experts, à chaque fois issus du beau du territoire où le spectacle est programmé. (...) Le juge conduit la procédure comme si l'on était à la Cour. C'est lui le metteur en scène du procès.

Eric Demey, *Mouvement*, septembre-octobre 2012

En transposant dans un prétoire le mythe de Hamlet, Duyvendak et Bernat rationalisent une fiction, mais l'accumulation des représentations souligne la fragilité du jugement humain: les jurés tirés au sort dans le public l'ont acquitté cinq fois, et lui ont donné jusqu'à dix ans de prison.

Jean-Luc Eluard, *Sud-Ouest*, 22 novembre 2012

La cour d'assises est souvent comparée à un théâtre judiciaire. À Marseille, la performance de Roger Bernat et Yan Duyvendak consistant à faire juger Hamlet par de «vraies» gens de justice en prouve la pertinence.

Luc Leroux, *Le Monde*, 9 octobre 2012

Banquet d'équinoxe ↗

Ce spectacle s'inscrit dans le cadre du Banquet d'équinoxe, rendez-vous proposé par le Théâtre Forum Meyrin pour fêter le printemps.

Pour cette quatrième édition, le banquet va concilier justice et gastronomie. Le spectacle sera suivi d'un repas uniquement réservé aux personnes qui assisteront au spectacle.

Réservation indispensable au +41 22 989 34 34.

Please, Continue (Hamlet)

Distribution

Conception Yan Duyvendak & Roger Bernat

Avec Véronique Alain, Hélène Hudovernik **et** Thierry Raynaud **et avec** 1 juge, 1 avocat, 2 avocats, 1 procureur, 1 huissier, 1 médecin légiste, 1 médecin psychiatre

Mise en espace en collaboration avec Sylvie Kleiber

Production et diffusion Nataly Sugnaux Hernandez

Administration Catherine Cuany

Communication Ana-Belen Torreblanca

Régie générale Gaël Grivet

Production Dreams Come True, Genève

Coproduction Le Phénix Scène Nationale Valenciennes, Huis a/d Werf, Utrecht, Théâtre du GRÜ Genève

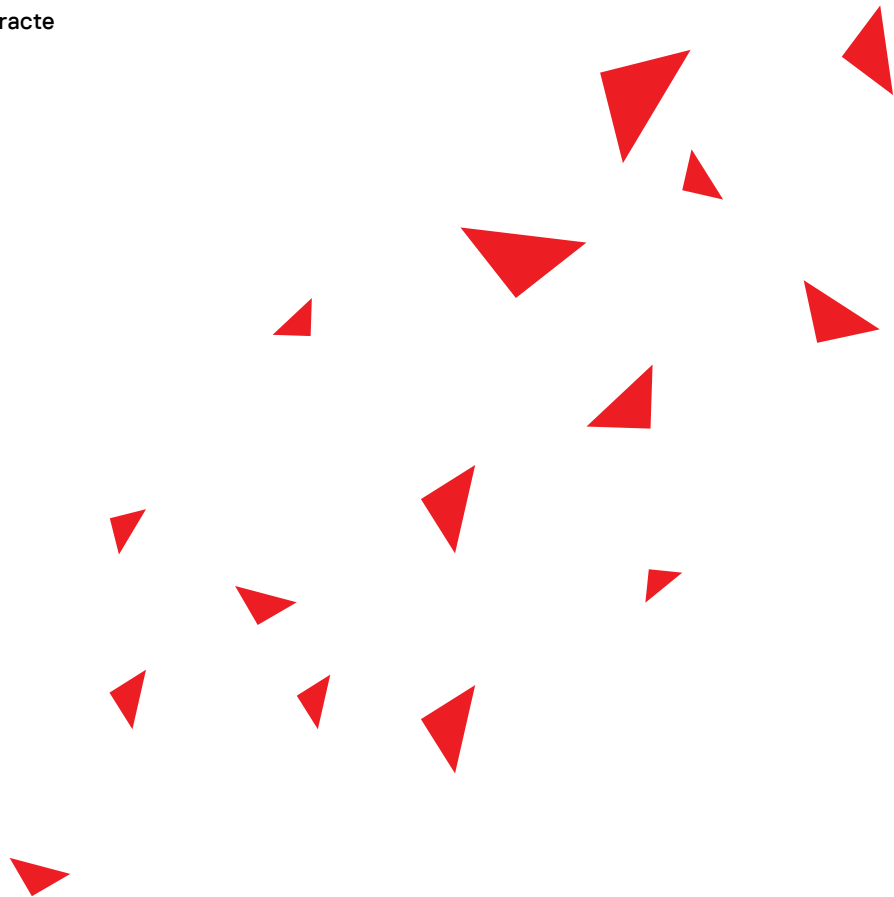
Accueil en résidence Montévidéo, Marseille; Le Carré/Les Colonnes, Scène conventionnée, Saint-Médard-en-Jalles/Blanquefort

Avec le soutien de Ville de Genève, République et canton de Genève, Pro Helvetia Fondation suisse pour la culture, Migros Pour-cent culturel, Loterie Romande, Ministerio de Cultura-INAEM, Mécènes du sud, Marseille, Le Nouveau théâtre de Montreuil – centre dramatique national, CORODIS

Conception graphique Marie-Klara Gonzalez, Nicolas Robel, B.ü.L.b. grafix

Crédits photos GRÜ Transthéâtre, Genève, 2011. © Pierre Abensur, Genève, Le Boulon, Vieux-Condé Valenciennes, 2012. © Didier Crasnault, Le Carré Les Colonnes, Saint-Médard, 2012. © Renaud Cojo

Durée 3h avec entracte



Location et renseignements

Théâtre Forum Meyrin

Place des Cinq-Continents 1
1217 Meyrin (GE)

Billetterie

Du lundi au vendredi de 14h à 18h
ou par téléphone au 022 989 34 34

Achat des billets en ligne sur
www.forum-meyrin.ch

Prix des billets

Plein : 40.- / avec repas 60.-
Réduit : 35.- / avec repas 50.-
Mini : 15.- / avec repas 30.-
Avec le Pass Forum : 15.- / avec repas 40.-
Avec le Pass Éco: 15.- / avec repas 40.-

Autres points de vente

Service culturel Migros
Stand Info Balaxert
Migros Nyon-La Combe

Partenaire Chéquier culture

Les chèques culture sont acceptés à nos guichets

Relations presse

Responsable : Ushanga Elébé
ushanga.elebe@forum-meyrin.ch
Assistante : Delphine Neuenschwander
delphine.n@forum-meyrin.ch

T. 022 989 34 00 (10h-12h et 14h-18h)

Photos à télécharger dans l'espace Médias

<http://www.forum-meyrin.ch/media/spectacles>

**THÉÂTRE
FORUM
MEYRIN**

